

**L'hon. Walter L. Gordon (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, j'ai examiné ces questions et l'on me permettra peut-être d'y répondre en détail. Premièrement, dès la première semaine de septembre, tous les documents devant permettre aux autorités provinciales de l'instruction publique et aux banques de mettre en voie le programme de prêts aux étudiants avaient été distribués par Ottawa. Deuxièmement, environ 300,000 brochures exposant les principes du programme, destinées aux institutions en cause ainsi qu'aux succursales des diverses banques d'un bout à l'autre du Canada, sont parties en même temps.

Troisièmement, le programme de publicité dans les journaux et sur les ondes a été lancé dans le cours de la semaine, c'est-à-dire la première semaine de septembre, dès que l'a permis la mise au point des rouages nécessaires. C'était, pour tous les intéressés, une course contre la montre. Mais l'objectif principal, qui a été atteint, était de rendre, dès que possible, le programme de prêts accessible aux étudiants avant le début de l'année universitaire.

Je crois que la semaine dernière, le député de Danforth a parlé d'un article du *Daily Star*, fondé, je crois, sur certains cas isolés et en tirait la conclusion que le plan ne marchait pas sans accrocs, ou qu'il comportait des formalités administratives compliquées. Les renseignements sont d'ordre tout différent, monsieur l'Orateur. Les autorités compétentes en Ontario m'ont fait savoir que l'organisation de l'aspect administratif du programme est achevée et fonctionne bien. Les rapports qui nous parviennent des autres provinces sont, d'une façon générale, de la même teneur.

Puisque je parle de cette question, monsieur l'Orateur, je mentionnerai un point qu'a soulevé le député de Winnipeg-Nord-Centre, lorsqu'il s'est enquis au sujet de la formule qu'emploient les autorités du Manitoba pour les demandes de certificats d'admissibilité dont doivent se servir les étudiants. En vertu de la loi, les autorités provinciales doivent établir que l'étudiant a atteint un niveau scolaire satisfaisant et a besoin d'un prêt d'études. La méthode et les procédés qu'emploient les autorités provinciales pour faire les constatations nécessaires à ce sujet sont, comme il convient, décidés par celles-ci, comme le prévoit d'ailleurs la mesure en question.

Étant donné que le temps presse, certaines provinces se servent des formules de demandes employées autrefois pour les programmes provinciaux de prêts d'études. Dans le cas du Manitoba, on précise, d'après mes renseignements, que les parties de la formule ayant trait au co-signataire ou au garant d'un prêt, ne doivent pas être remplies dans le cas des prêts prévus par la loi canadienne de prêts

aux étudiants. Une partie de la formule de demande au Manitoba a trait à la situation financière de l'étudiant, ou de ses parents, s'il dépend encore d'eux. Toutefois, on me dit que l'étudiant n'est jamais tenu d'obtenir l'approbation de ses parents en vertu de la loi canadienne de prêts aux étudiants.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** A titre de question supplémentaire, monsieur l'Orateur, je voudrais savoir s'il y a une raison pour laquelle il est impossible de fournir au Manitoba des exemplaires de la formule de demandes de prêts qui figure à l'Annexe B du Règlement, dans le cadre de la loi dont il s'agit, afin d'éviter cette confusion?

**L'hon. M. Gordon:** A mon avis, la confusion a été exagérée, monsieur l'Orateur. A la suite de l'enquête que j'ai pu faire aujourd'hui, j'apprends qu'on a déjà fourni ces formules à la province.

## LA DÉFENSE NATIONALE

### RÉDUCTION DES CRÉDITS DESTINÉS À LA FORMATION DES CADETS DE LA MARINE

A l'appel de l'ordre du jour.

**L'hon. J. A. MacLean (Queens):** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre associé de la Défense nationale si le ministère de la Défense a décidé de fermer les sections de formation de la marine canadienne dans les Universités St. Dunstan, St. Francis Xavier et Acadia, de même que celles des autres régions du pays?

**L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai annoncé à la Chambre à l'automne lors de l'étude des prévisions budgétaires de mon ministère, les dépenses au titre des officiers de réserve universitaires des trois armes sont réduites de moitié. Nous y donnons suite à l'heure actuelle; le compte rendu qui a paru dans les journaux n'a trait qu'à une partie de cette réorganisation. Étant donné les circonstances, je pourrais peut-être accepter la question comme préavis, quitte à faire, demain ou après-demain, une déclaration complète sur la réorganisation.

**L'hon. M. MacLean:** Une question complémentaire monsieur l'Orateur. Je voudrais également demander au ministre si, en passant la situation en revue, il pourrait aussi dire à la Chambre comment on est arrivé à la décision de savoir quelles unités seraient supprimées; en outre, si les universités intéressées ou certains représentants locaux ont présenté des instances à ce sujet?

**L'hon. M. Hellyer:** Monsieur l'Orateur, je pense que la déclaration complète que je ferai